

**Règlement cross duathlon de Brioude**  
**11 janvier 2026**



## Table des matières

ARTICLE 1: ACCEPTATION DE LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE FÉDÉRALE .....	3
ARTICLE 2 : PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 3 : COURSES, CATÉGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA .....	3
ARTICLE 4 : LES FORMATS.....	3
PARCOURS .....	4
ARTICLE 5 : INSCRIPTION.....	4
ARTICLE 6 : ANNULATION OU AMÉNAGEMENT DE LA COURSE .....	6
ARTICLE 7 : INFRACTIONS ET PÉNALITES .....	6
ARTICLE 8 : MATÉRIELS .....	6
Vélo : .....	6
Casque : .....	6
Dossard : .....	6
ARTICLE 9 : SECURITE.....	6
ARTICLE 10 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES .....	6
ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE .....	6



## RÈGLEMENT DE COURSE DU CROSS DUATHLON

### ARTICLE 1: ACCEPTATION DE LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE FÉDÉRALE

Le règlement de la course est celui de la réglementation sportive de la Fédération française de triathlon en vigueur.

Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît :

- Avoir lu le règlement en question,
- En avoir accepté les termes,
- S'engager à le respecter.

En complément des règles édictées par la réglementation sportive fédérale qui prévalent, l'organisateur apporte quelques précisions concernant le cross duathlon de Montluçon.

### ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Tout concurrent prenant le départ du cross duathlon de Brioude reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

### ARTICLE 3 : COURSES, CATÉGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA

Les athlètes non licenciés à la FFTRI devront s'acquitter d'un pass-compétition pour assurer leur pratique le jour de la course, les tarifs sont indiqués en sus ci-après.

### ARTICLE 4 : LES FORMATS

<b>Formats</b>	<b>Course à pied 1</b>	<b>VTT</b>	<b>Course à pied 2</b>
6/8	250m	1000m	250m
9/11	500m	2000m	500m
XS	2000m	5500m	1000m
S	4000m	11000m	2000m

Les courses sont inscrites au challenge régional jeune pour les catégories poussin, pupille, minime, cadet et junior.

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de la catégorie poussin (nés en 2016 et 2017) en individuel.



Il sera procédé à plusieurs départs (voir programme journée).

Formats	Prix inscription	
	Licenciés	Non licenciés
*Tarifs frais d'inscription non compris		
6/8	10€	10€
9/11	10€	10€
XS Benjamin et minimes	10€	10€
S cadet et junior	10€	10€
S open	30€	30€

### *PARCOURS*

Le détail des parcours et le programme horaire sont consultables en annexe

### **ARTICLE 5 : INSCRIPTION**

Les inscriptions se déroulent jusqu'au 8 janvier 2025 exclusivement par internet, par l'intermédiaire de notre prestataire avec paiement en ligne sécurisé



Désormais, les pass-compétitions pour les athlètes non licenciés s'achètent et se créent au moment de l'inscription en ligne. **Sans celui-ci, l'inscription ne peut être validé.**

L'organisateur se réserve le droit de clôturer par anticipation les inscriptions, notamment si les quotas indiqués ci-après ont été atteints avant la date butoir initialement fixée. Aucune inscription sous forme papier ne sera acceptée.

L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agrée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du [Ide l'article L. 231-2](#) dans la discipline concernée. À défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de trois mois.

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents devront fournir :

- la licence compétition FFTRI en cours de validité ou un PPS de moins de trois mois.

En complément des pièces citées ci-dessus, et au retrait des dossards, les concurrents devront :

- justifier de leur identité,
  - régulariser une autorisation parentale pour les mineurs uniquement pour les non licenciés et licenciés loisirs,
  - les dossards de plusieurs concurrents appartenant au même club peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

L'inscription ne sera effective qu'après vérification du **bon règlement** et des **éléments à télécharger** (Formulaire médical, licence, justificatif d'identité)

#### **Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport)**

*Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*



## ARTICLE 6 : ANNULATION OU AMÉNAGEMENT DE LA COURSE

En cas d'annulation de la course, l'organisateur se réserve le droit de garder tout ou partie des coûts d'inscriptions pour couvrir les frais déjà engagés par l'organisation.

## ARTICLE 7 : INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Les infractions et pénalités sont celles prévues dans la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon. Le cross duathlon se déroule à 95% sur chemins, les concurrents s'engagent à :

- Respecter l'environnement
- Respecter les consignes des signaleurs

### **Procédure d'intervention des arbitres**

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné, mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocabile.

- Tout abandon doit être signalé au corps arbitral.
- Tout abandon ou élimination doit donner lieu à la restitution immédiate du dossard et de la puce au corps arbitral.
- Les décisions des commissaires et juges (arbitres délégués par la FFTRI et la Ligue AURA) sont sans appel.
- Toute aide extérieure est interdite.
- Les concurrents doivent avoir leurs propres outils et effectuent les réparations eux-mêmes. Rouler ou courir torse nu est interdit et le bas du corps doit être convenablement vêtu.
- Tout moyen de communication (radio, téléphone portable, lecteur MP3, baladeur...) est interdit.
- Dans le cadre du label triathlon durable obtenu par l'organisateur, tout athlète confondu d'atteinte à l'environnement (dégradation, déchets abandonnés ...) se verra automatiquement sanctionné par l'organisation.

## ARTICLE 8 : MATÉRIELS

### **Vélo :**

- Les vélos doivent être placés correctement sur le matériel fourni par l'organisation.
  - Les plaques de cadre, fournies par l'organisation, doivent être placées sur le vélo de telle manière qu'elles soient parfaitement visibles.
    - Les concurrents sont responsables de la conformité de leur équipement au départ de la course au regard des normes de la FFTRI. Les extrémités du guidon en protubérances doivent être protégées. Le guidon doit avoir des embouts, et les poignées de freins tournées vers l'arrière.



### **Casque :**

- Il doit être à coque dure et homologué (sans modification après fabrication)
- Il doit être porté avec la jugulaire attachée lorsque le concurrent va avec son vélo dans le parc à vélo, au niveau de la transition dans le parc à vélo et sur tout le parcours vélo.

### **Dossard :**

Les concurrents doivent porter leur dossard à l'avant pendant la partie pédestre et à l'arrière pendant la partie cyclisme.

Le dossard doit être fixé en au moins trois points, soit sur une ceinture porte-dossard, soit directement sur la tenue de course.

### **Un dossard sera fourni par l'organisation.**

Les dossards ne doivent ni être pliés, ni coupés, ni cachés. Tout concurrent sans dossard à l'arrivée ne pourra être classé. Le N° des dossards est reporté sur la plaquette qui sera posé sur le vélo (fourni par l'organisation).

## **ARTICLE 9 : SECURITE**

Le port du casque attaché est obligatoire lors de la partie VTT

Seuls les VTT à cintre plat sont autorisés (les vélos gravel et cyclo-cross sont interdits).

Les parcours sont sécurisés par les bénévoles, les Secouristes et une patrouille mobile.

Les parcours seront balisés, toutefois il est recommandé aux athlètes de les reconnaître en amont

Chaque participant doit respecter les consignes communiquées lors du briefind obligatoire avant la course.

## **ARTICLE 10 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Un classement général de chaque course sera établi par la société de chronométrage, il sera ensuite décliné des classements par catégories d'âges et de sexe afin d'établir les podiums et récompenses comme indiqués ci-dessous :

Podium, médailles et lots au 3 premiers de chaque catégories.

Tout concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix.

En cas d'absence aucune récompense ne pourra être réclamée.

Il n'y a pas de cumul possible des prix, la personne ayant déjà été récompensée au titre du scratch sera exclue des récompenses par catégories d'âge.

## **ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute



responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations). L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité.



# ANNEXES

Course	<b>S</b>		<b>XS</b>	<b>9-11</b>	<b>6-8</b>
Catégorie	Adultes	cadet et junior	benjamin et minime	9-11 ans	Mini poussin et poussin
Année de naissance	2005 et avant	2006 à 2009	2006 à 2012	2014 à 2016	2017 à 2019
Heure de départ	9h20		11h00	12h30	13h15
Ouverture du parc à vélo	8h15		10h30	12h	12h45
Fermeture du parc à vélo	9h		10h45	12h15	13h00
Cloture épreuve	10h45		12h00	13h10	13h45
tarifs	30€	10€	10€	10€	10€
Pass compétition	5€	5€	2€	2€	2€

